



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 06 octobre 2023



REF : 2023 / 059

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 21

L'an deux mil vingt-trois, le 06 du mois d'octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 02 octobre 2023.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. BOZETTI - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

M. FLEURIGEON avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme HERAULT

Mme PRATBERNON

Absents : NEANT

Madame MARQUELET et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN EN VUE DE CREER UN AMENAGEMENT - PARCELLE AL 247

Madame Sandrine JEAN-DIT-PANNEL, Adjointe au Maire, explique le souhait de créer un aménagement sur le terrain vacant qui jouxte le terrain de tennis derrière le Château du Grand jardin.

Ce terrain appartient au Conseil Départemental, qui a donné son accord pour le vendre à la Ville ; le prix proposé est de 8 444 € soit 4 € le m² ; la superficie est de 2 111 m² et de demander au Conseil Départemental de nettoyer préalablement le terrain, à défaut, une diminution sera sollicitée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓢ **D'approuver** cette opération d'acquisition de terrain,
- Ⓢ **D'approuver** la création d'un aménagement
- Ⓢ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette opération, et l'autoriser à solliciter toute subvention pour faire aboutir ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

